



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU 07 MARS 2025

Présidence : Norman Saivet

Participent : Pierrick Catoire, Céline Mode

FORFAIT GENERAL

La commission prend connaissance des mails respectifs de Fismes et de Fère Champenoise de l'informant de son forfait général pour les catégories suivantes :

Séniors D3 poule A pour Fismes(3^{ème} forfait)
U18 D2 poule B pour Fère Champenoise

Droits administratifs de 70€ pour le 3^{ème} forfait et 100€ pour forfait général au débit du club de FISMES .

Droits administratifs de 100€ pour forfait général au débit du club de FERRE CHAMPENOISE.

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 du RG de la FFF) et ce, dans les délais de deux jours Challenge et diverses coupes à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ([http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)) et dans le délais de sept jours pour le Championnat à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ([http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)), par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale du District Marne 8 rue Henri Dumant 51200 Epernay ou par voie électronique : competitions@marne.fff.fr

Le Président

N. SAIVET

Le Secrétaire

C.MODE